



District de Luxembourg

**Personne de contact :**

Henri Krecké  
Secrétaire communal  
henri.krecke@differdange.lu  
Téléphone : 58 77 1 – 1214

**Aux membres du Conseil communal de  
la Ville de Differdange**

**Objet : convocation à la séance du conseil communal du 3 décembre 2025**

Madame, Monsieur,

Par la présente, vous êtes priés de bien vouloir assister à une réunion du Conseil communal qui aura lieu le mercredi 3 décembre 2025, à 8.00 heures, au Hall O à Oberkorn avec l'ordre du jour présenté ci-dessous.

**Séance publique :**

- 1) Communications du collège des bourgmestre et échevins.
- 2) Finances communales : présentation du budget rectifié 2025 et du budget initial 2026 par le collège des bourgmestre et échevins.
- 3) Plan d'aménagement général et projets d'aménagement particuliers :
  - a) modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier dénommé « Op de breeden Dréischer II », concernant des fonds sis au même lieu-dit à Oberkorn, présentée par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société Bepe Immo s.à r.l. ;
  - b) modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier dénommé « Aale Monopol », concernant des fonds sis au lieu-dit « avenue de la Liberté » à Differdange, présentée par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de l'administration communale ;
  - c) demande de morcellement de terrains situés rue de Longwy et rue du Kirchberg à Niederkorn.
- 4) Actes et conventions :
  - a) actes notariés visant la vente de 6 parcelles situées au lieu-dit « rue Kelvert » à Niederkorn d'une contenance totale de 6,66 ares ;
  - b) convention signée avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg portant sur l'aménagement et le financement de l'immeuble « Lommelshaff » à Differdange ;
  - c) convention de mise à disposition gratuite signée avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg relative à une parcelle sise à Niederkorn au lieu-dit « Beim Muttergottesbaum » d'une contenance de 1 hectare 54 ares et 70 centiares ;
  - d) convention avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg relative à l'organisation et le financement des services pour jeunes pour son service « Jugendwunnen am Quartier Arboria » ;

**Convocation à la séance du conseil communal du 3 décembre 2025**

---

- e) convention avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la SNCFL portant sur la gestion des installations de stationnement sécurisé pour vélos « BikeBox » ;
- f) sous-contrat de prêt à usage ou commodat avec l'État du Grand-Duché de Luxembourg portant sur un terrain situé sur le site de l'usine ArcelorMittal à Differdange pour les besoins du Lycée Privé Emile Metz ;
- g) contrat de prestations de service INDIGO pour cinq parkings publics ;
- h) contrat de prestation de services avec la S.à r.l. – SIS « Youth & Work » ayant pour objet la mission visant l'accompagnement et l'intégration de jeunes sur le marché du travail ;
- i) contrat de mise à disposition avec la S.à r.l. – SIS « Youth & Work » relatif à un local situé à Differdange, 23, Grand-rue ;
- j) contrat de bail commercial avec le Syndicat Intercommunal du Kordall au 1, rue de la Chapelle à Differdange, pour les besoins de son AIS Kordall ;
- k) contrat de bail concernant un espace de création au 1535° Creative Hub ;
- l) contrat de mise à disposition temporaire avec le CIGL Differdange concernant un garage fermé situé à Differdange, 2, rue de la Montagne ;
- m) contrat de fourniture de chaleur avec LuxEnergie pour les besoins des bâtiments provisoires sur le campus scolaire Woiwer ;
- n) convention de mise à disposition d'une parcelle située à Differdange au lieu-dit « Auf Poellenstack » visant l'aménagement et l'entretien d'un étang par le biais du syndicat Sicona Sud-Ouest ;
- o) convention de collaboration avec l'asbl Oméga 90 ;
- p) avenant à la convention avec l'asbl Cultur'All concernant le « Kulturpass ».

**5) Règlements communaux :**

- a) ajouts au chapitre « G-1 : Stationnement » du règlement des taxes, tarifs et prix
- b) règlements temporaires de circulation.

**6) Changements au sein des commissions consultatives et des groupes de travail.**

A noter que les séances publiques pour l'année 2026 sont en principe fixées aux mercredis 11 février, 18 mars, 29 avril, 3 juin, 15 juillet, 30 septembre, 28 octobre, 2 et 9 décembre 2026 (début chaque fois à 08h00).

Pour le collège des bourgmestre et échevins :



Henri KRECKÉ  
Secrétaire communal



Guy ALTMEISCH  
Bourgmestre